

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 40 titulaires, 1 délégué suppléant et 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Alain QUINTANA,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT, Christine CABON à Maryse ARTIGAU, Elisabeth MIQUEU à Marie-Annie FOURNIER,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Cédric PUCHEU,

**RAPPORT N° 250410-65D-FIN-**

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS  
CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2025**

J-L. ESTOURNES expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2025 il vous est proposé de statuer sur les bénéficiaires et les montants suivants :

- Organismes et associations liés à l'administration générale :
  - La Fibre 64 : 1 884,02 € de subvention de fonctionnement
  - Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 41 128.53 €
  - Comité d'Action Sociale Intercommunal : 12 300 €
  
- Organismes et associations à vocation économique :
  - Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 39 000 €
  - Cinéma (Loi Sueur) : 30 000 €
  - Aéroclub : 22 500 €
  - Initiative Béarn : 4 950 €
  - Béarn Adour Pyrénées : 1 200 €
  - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
  - Association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) : 6 000 €
  - En Daban : 4 000 €
  - ZAP des gaves : 1000 €
  - AïD'O' Béarn : 1 000 €
  - Vache Béarnaise : 2 000 €
  - Association des éleveurs transhumants des vallées béarnaises (AETVB) : 3 077.89 €
  - Mangez béarnais : 1 500 €
  - Union des Producteurs Fermiers 64 : 1 000 €
  - Collectif fermier : 1 020 €
  - CIVAM : 2 150 €
  - Organisme de sélection des 3 races locales : 1 000 €
  - ADELFA 64 (canons à grêle) : 1 600 €
  
- Organismes et associations d'enseignements artistiques :
  - Ecole de musique intercommunale : 137 516.00 €
  
- Organismes et associations liées au développement social
  - Mission Locale : 102 937 € (subvention de fonctionnement) et 6 731.76 € (FAIRE)
  - Conseil Départemental d'Accès au Droit 64 (CDAD 64) : 6 000 €
  - Association Transition : Clauses sociales et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – 24 225 €
  - Espace de Vie Sociale « Notre Dame » : 15 000 €
  - EAJE Grain de Soleil – 24 232,80 €
  - EAJE Les Poquetets – 21 587,76 €
  - ALSH Sports et Loisirs – Ogeu les Bains : 23 826,88 €
  - ALSH Oloronais : 133 000€

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Les subventions et participations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Il ressort des débats que la subvention à l'association BAP ne recueille pas l'unanimité, et que certains conseillers présents ne peuvent pas prendre part aux débats et au vote concernant les aides à l'association de la Vache Béarnaise et à l'aéroclub d'Herrere.

Cs trois dossiers donnent donc lieu à des décisions et délibérations distinctes

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions et participations ci-dessous pour l'année 2025 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
  
- Organismes et associations liés à l'administration générale :
  - La Fibre 64 : 1 884,02 € de subvention de fonctionnement
  - Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 41 128.53 €
  - Comité d'Action Sociale Intercommunal : 12 300 €
  
- Organismes et associations à vocation économique :
  - Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 39 000 €
  - Cinéma (Loi Sueur) : 30 000 €
  - Initiative Béarn : 4 950 €
  - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
  - Association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) : 6 000 €
  - En Daban : 4 000 €
  - ZAP des gaves : 1000 €
  - AÏD'O' Béarn : 1 000 €
  - Association des éleveurs transhumants des vallées béarnaises (AETVB) : 3 077.89 €
  - Mangez béarnais : 1 500 €
  - Union des Producteurs Fermiers 64 : 1 000 €
  - Collectif fermier : 1 020 €
  - CIVAM : 2 150 €
  - Organisme de sélection des 3 races locales : 1 000 €
  - ADELFA 64 (canons à grêle) : 1 600 €
  
- Organismes et associations d'enseignements artistiques :
  - Ecole de musique intercommunale : 137 516.00 €
  
- Organismes et associations liées au développement social
  - Mission Locale : 102 937 € (subvention de fonctionnement) et 6 731.76 € (FAIRE)
  - Conseil Départemental d'Accès au Droit 64 (CDAD 64) : 6 000 €
  - Association Transition : Clauses sociales et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – 24 225 €
  - Espace de Vie Sociale « Notre Dame » : 15 000 €
  - EAJE Grain de Soleil – 24 232,80 €
  - EAJE Les Poquetets – 21 587,76 €
  - ALSH Sports et Loisirs – Ogeu les Bains : 23 826,88 €
  - ALSH Oloronais : 133 000€
  
- **ADOPTE** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250410-250410\_65D\_FIN-BF

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2025  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé RV*

*Signé BU*

Raymond VILLALBA

Bernard UTHURRY